



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlement modifiant la réglementation d'urbanisme.

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 juin 2026, le Conseil municipal a adopté les projets de règlement qui suivent :

Projet de règlement de concordance # **288-2026** modifiant le **plan d'urbanisme** numéro 246-2021.

- Ajouter l'article 62.2 de la LPTAA dans les autorisations possibles.

Projet de règlement de concordance # **289-2026** modifiant le **règlement de zonage** numéro 247-2021.

- Augmenter une distance à respecter entre une aire d'exploitation d'une carrière ou sablière avec tout nouveau site de prélèvement d'eau souterraine et de surface de catégorie 1;
- Ajouter l'article 62.2 de la LPTAA dans les autorisations possibles;
- Remplacement des tableaux de l'annexe C.

Projet de règlement de concordance # **290-2026** modifiant le **règlement de lotissement** numéro 248-2021.

- Ajouter une distance minimale entre la limite de l'aire d'exploitation d'une carrière ou d'une sablière à des fins commerciales et toute nouvelle rue.

Projet de règlement de concordance # **291-2026** modifiant le **règlement administratif** numéro 250-2021.

- Ajouter la définition « Limite de l'aire d'exploitation ».

Premier projet de règlement # **292-2026** modifiant le **règlement de zonage** numéro 247-2021.

- Corriger des coquilles dans le règlement;
- Améliorer les normes de panneaux solaires;
- Améliorer les normes de logement additionnel;
- Permettre les classes d'usage C2 et C4 dans la zone C-6;
- Permettre un logement pour un usage spécifique dans la zone C-13;
- Retirer le rapport de logement par bâtiment dans la zone Ha-3.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 juillet, à 18h30** au 106, rue St-Jean-Baptiste, à Saint-Guillaume. Cette assemblée permettra au Conseil d'expliquer les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Guillaume, le 16 juin 2026.

ANNY BOISJOLI
Directrice générale et greffière-trésorière